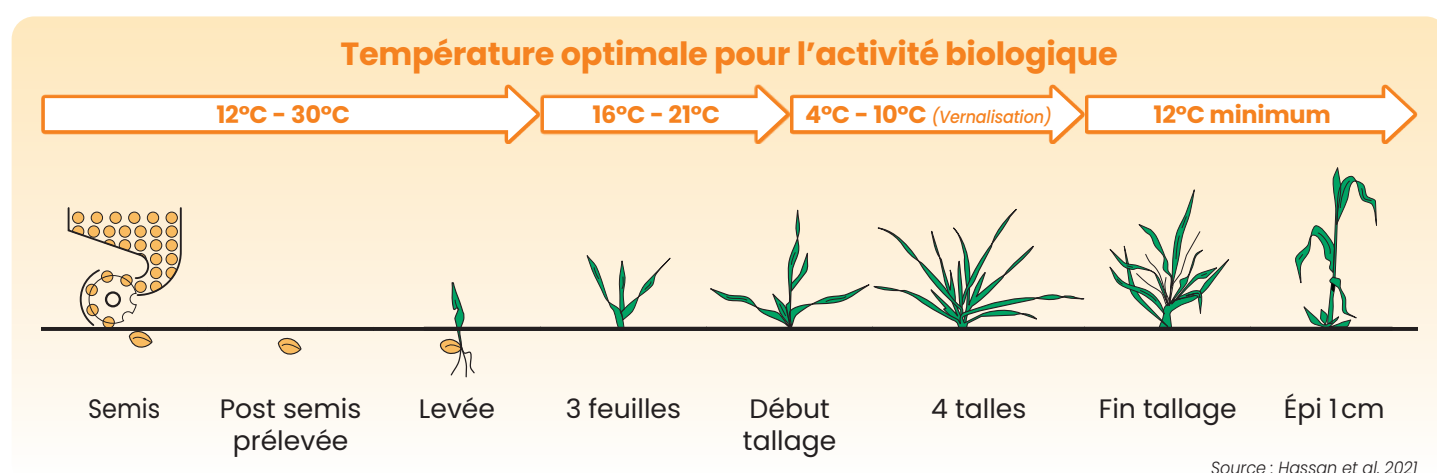


Stimotion™

L'implantation sereine des céréales

À base d'extraits d'*Ascophyllum nodosum* et d'autres composés, STIMOTION™ est une solution certifiée facilitant l'installation de la culture.

Une bonne implantation pour sécuriser la réussite de la culture



L'implantation est une étape cruciale dans le cycle de la culture. Il est important de favoriser la croissance des plantes et de renforcer leurs tolérances aux stress abiotiques, notamment thermiques.

→ **Sans cela, les composantes de rendement peuvent être affectées.**

Comment fonctionne STIMOTION™ ?



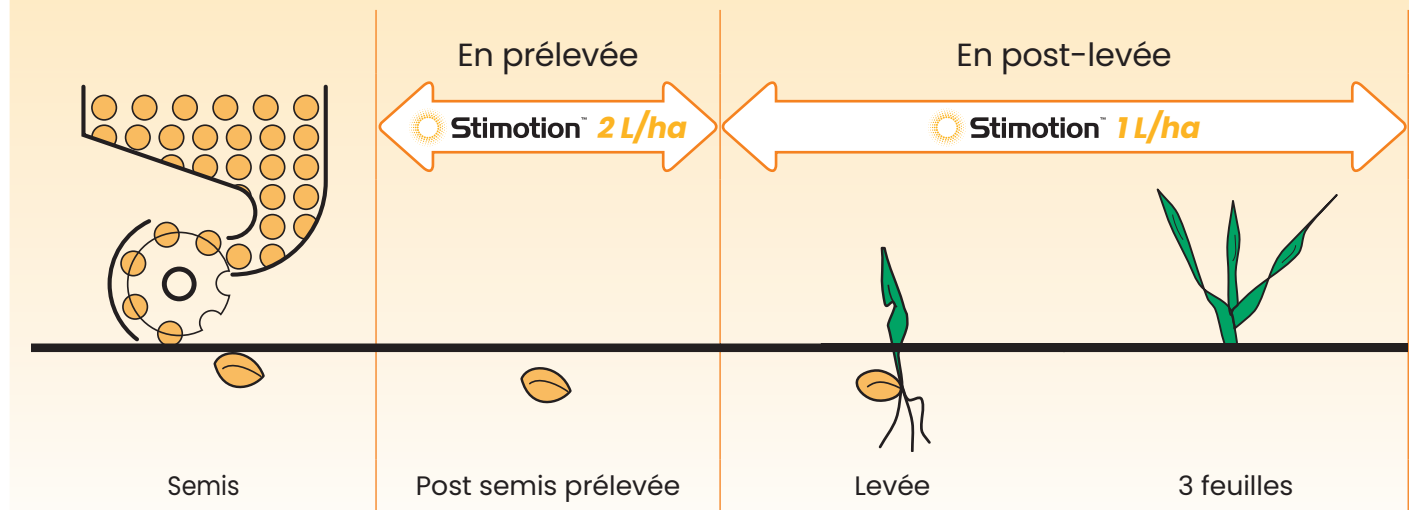
Augmente la croissance végétative

Stimule la vigueur

Améliore la tolérance aux stress thermiques

À quel moment appliquer STIMOTION™ ?

Pour une implantation sereine des cultures :



En cas de stress thermique : 2 L/ha avant puis 2 L/ha après

Carte d'identité de STIMOTION™ :

TYPE D'AUTORISATION	Biostimulant CE PFC 6B	
COMPOSITION	À base d'extraits d' <i>Ascophyllum nodosum</i> et autres composés	
CULTURES AUTORISÉES ET FORMULATION	Toutes cultures	Formulation liquide
CLASSEMENT	Sans classement	
DOSES ET NOMBRE D'APPLICATIONS	1 à 2 L/ha en application foliaire	Augmentation de la croissance végétative (1 application) Amélioration de la tolérance aux stress thermiques (2 applications) <i>Le nombre d'application fait référence à chaque évènement de stress, à répéter à chaque évènement de stress</i>
UTILISATION	En céréales à l'automne : • 2 l/ha, 24 à 48h avant le stress thermique et 2 l/ha 24 à 48h après le stress, pendant tout le cycle végétatif • 1 à 2 l/ha pour augmenter la croissance végétative à partir du semis jusqu'à 3 feuilles	
CONDITIONNEMENTS	10 L	

En résumé, STIMOTION™ sur céréales à l'automne :

- Présente une efficacité scientifiquement prouvée (au laboratoire et au champ).
- Améliore le développement végétatif des céréales et atténue significativement les effets des stress thermiques.
- Est facile d'utilisation et compatible avec tous les programmes herbicides testés par Syngenta.*

* Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyta>.

Syngenta France S.A. - 1228, Chemin de l'Hobit 31790 Saint-Sauveur France.

S.A. au capital de 103 516 413 Euros. RCS - RSAC Toulouse 443 716 832. Numéro de TVA intra-com.: FR 11 443 716 832.

Agrément MP02249 : distribution et application de produits phytopharmaceutiques

STIMOTION™ - N° CE : FB 006436 001 - Non Classé - EUH208 - Contient de la 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one.

Peut produire une réaction allergique.

* Marque enregistrée et ™ Marque d'une société du groupe Syngenta.

PRODUIT DESTINÉ À UN USAGE PROFESSIONNEL.

syngenta
Biologicals